



Compte-rendu de la réunion du mercredi 21 septembre 2016 à 20h00

Lettre de convocation du 14 septembre 2016

Président du Conseil : Monsieur Jacques THELLIER

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 21 septembre 2016 à 20h00, dans la salle de réunions de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, adjoint au Maire.

Monsieur le Maire fait procéder à l'appel des membres avant d'ouvrir la séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. BOUCHIND'HOMME André, COURBOIS Elisabeth, DARTOIS Gilbert, DELASSUS Maryse, DELION Vincent, DÉTOURNÉ Florence, DÉTOURNÉ Françoise, DUBAR Philippe, LEFEBVRE Bruno, MIVELLE Daniel et THELLIER Jacques.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. COJON Jacques (pouvoir à BOUCHIND'HOMME André), DUEZ Christophe, GOILLARD Cyrille et FAVRE Angélique.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que, par voie de conséquence, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Gilles LEFEBVRE, Secrétaire de Mairie

Le procès verbal de la réunion du 21 juin 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

A noter qu'en l'absence (congés) de M. Gilles LEFEBVRE, la réunion du lundi 29 août 2016 (affaire des gens du voyage présents sur le stade municipal au cours de la semaine n° 35/2016) n'a fait l'objet d'aucun compte rendu.

ORDRE DU JOUR :

- SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – ADHÉSION AU SYNDICAT DES VALLÉES DU GY ET DE LA SCARPE : TRANSFERT DES ACTIFS, DES PASSIFS, DES EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT, REMISE DES FICHIERS ABONNÉS, DES PLANS DE RÉSEAUX ET DES ARCHIVES.
- ~ MISE EN CONFORMITÉ DE LA DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE – INSTALLATION D'UNE CITERNE AU HAMEAU DE BÉTHENCOURT : CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
- ~ CONVENTION TRANSITOIRE D'ACCÈS AUX SERVICES DE LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DU PAS-DE-CALAIS
- QUESTIONS DIVERSES

La séance ouverte, et pour raisons de santé, Monsieur Gilbert DARTOIS fait connaître aux membres présents son intention de démissionner de sa fonction de Maire de TINCQUES, en émettant toutefois le souhait de pouvoir continuer à siéger en qualité de conseiller municipal.

Sa décision sera officialisée par courrier adressé le 22 septembre 2016 à Madame la Préfète du Pas-de-Calais.

► **SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – ADHÉSION AU SYNDICAT DES VALLÉES DU GY ET DE LA SCARPE : TRANSFERT DES ACTIFS, DES PASSIFS, DES EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT, REMISE DES FICHIERS ABONNÉS, DES PLANS DE RÉSEAUX ET DES ARCHIVES.**

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération n° 2016-09 du 21 juin 2016 et fait connaître aux membres présents que le syndicat des vallées du Gy et de la Scarpe a accepté, au cours de sa réunion du 11 juillet dernier, l'adhésion de la commune de TINCQUES à compter du 1er janvier 2017.

Il ajoute qu'à compter de cette même date, l'ensemble des actifs, des passifs, des excédents de fonctionnement et d'investissement devront être intégralement transférés au syndicat et

précise que les fichiers abonnés, les plans des réseaux et des ouvrages ainsi que l'ensemble des archives concernant l'adduction d'eau potable seront à remettre également au Président du syndicat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président :

- entérine sa décision initiale du 21 juin 2016 et accepte à l'unanimité des membres présents l'adhésion au syndicat des vallées du Gy et de la Scarpe à compter du 1er janvier 2017.
- accepte de transférer au syndicat, à compter de cette même date, l'ensemble des actifs, des passifs, des excédents de fonctionnement et d'investissement
- autorise la remise des fichiers abonnés, des plans des réseaux et des ouvrages ainsi que l'ensemble des archives concernant l'adduction d'eau potable.

► MISE EN CONFORMITÉ DE LA DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE – INSTALLATION D'UNE CITERNE AU HAMEAU DE BÉTHENCOURT : CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Président fait connaître aux membres présents que, dans le cadre des travaux d'installation d'une citerne incendie au hameau de Béthencourt, nécessaires à la mise en conformité du plan général de défense contre l'incendie de l'ensemble de la commune, il y a lieu d'envisager la signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre

Il donne lecture des différentes propositions reçues en la matière et demande de délibérer sur la question

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- décide de retenir l'offre remise par IRH Ingénieur Conseil, agence d'Arras, ZA carrefour de l'Artois, route départementale 950 à FRESNES-LES-MONTAUBAN (62490) pour un montant de six mille sept cent trente deux Euros (6 732,00 €) Toutes Taxes Comprises.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables en lien avec la présente décision
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

► CONVENTION TRANSITOIRE D'ACCÈS AUX SERVICES DE LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DU PAS-DE-CALAIS

Monsieur le Président rappelle les dispositions de la délibération du 26 juin 2013 autorisant le Maire à signer une convention pluriannuelle de partenariat durable, relative à l'accès des bibliothèques publiques aux services de la médiathèque départementale du Pas-de-Calais

Il fait connaître que le Conseil départemental du Pas-de-Calais a adopté, le 14 mars 2016, des mesures transitoires en faveur du plan de développement de la lecture publique et qu'il est proposé aux collectivités de signer une convention transitoire qui reprendra, dans les mêmes termes, les éventuels objectifs d'amélioration prévus dans la convention initiale et demande de délibérer sur la question.

Invité à se prononcer sur la question, le conseil municipal donne, à l'unanimité des membres présents, son accord à la signature d'une convention transitoire et autorise plus généralement Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la présente décision.

► QUESTIONS DIVERSES

☞ Etat d'avancement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

C'est la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) de 2014 qui a instauré le transfert automatique de la compétence PLU (donc des communes) aux intercommunalités. La communauté de communes de l'Atrébatie a pris cette compétence courant 2015. Depuis lors, plusieurs débats et réunions de travail ont pu avoir lieu. A la date de la présente réunion, le dossier est arrivé au stade de la présentation, commune par commune, des cartes

de potentiel foncier.

Mais par courrier du 8 septembre, le président de la communauté de communes de l'Atrébatie informe tous les maires de l'EPCI que les cartes réalisées par le groupe ANTÉA sont erronées et que le bureau d'études ci-avant nommé a été sollicité de manière à présenter à nouveau aux élus, et dans les plus brefs délais, une nouvelle carte de potentiel foncier.

Une réunion de travail est prévue le lundi 26 septembre 2016 à 19h30 dans les locaux de la communauté de communes, réunion à laquelle participeront MM. André BOUCHIND'HOMME, Elisabeth COURBOIS, Maryse DELASSUS, Vincent DELION, Françoise DETOURNE, Florence DETOURNE, Gilles LEFEBVRE, Daniel MIVELLE et Jacques THELLIER.

☞ Projet de fusion des 3 communautés de communes

Madame la Préfète ayant donné son accord à la fusion des communautés de communes de l'Atrébatie, des Deux Sources et de la Porte des Vallées, le nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunal regroupera, dès le 1^{er} janvier 2017, 96 communes et 115 délégués communautaires.

Depuis le mois de mai 2016, les vice-présidents se sont réunis à AVESNES-LE-COMTE de manière à détailler les compétences de chaque communauté de communes. Leur prochain travail consistera à arrêter les actions qui devront être gardées à terme.

Dernièrement, le futur siège de l'EPCI (Etablissements « Thobois » à AVESNES-LE-COMTE) a été évoqué avec l'ensemble des élus communautaires. Par ailleurs, tous les conseils municipaux seront prochainement amenés à délibérer sur le nom de la future communauté pour lequel trois propositions sont faites, à savoir :

- La communauté de communes des sources vives
- La communauté de communes des campagnes de l'Artois
- La communauté de communes des terres et sources de l'Artois

☞ Occupation du stade municipal par les gens du voyage

En raison de l'occupation, du dimanche 28 août 2016 au samedi 3 septembre suivant, du stade municipal par les gens du voyage (environ 40 caravanes), une réunion du conseil municipal, associant les responsables sportifs, a été organisée le lundi 29 août 2016 et a conduit à :

- un dépôt de plainte
- une demande d'arrêté d'expulsion présentée auprès de Madame la Préfète du Pas-de-Calais
- une refus de compensation financière (20 € par caravane) proposée par les gens du voyage.

Les services du Parquet ont finalement classé l'affaire sans suite et la préfecture n'a pas pris d'arrêté d'expulsion faute, selon elle, d'avoir reçu tous les éléments nécessaires de la gendarmerie.

Bilan : la Mairie n'a pas été soutenue dans sa démarche par les pouvoirs publics. L'électricité et l'eau consommée restent à sa charge.

Les membres présents s'interrogent sur l'attitude à adopter en pareille situation. L'idée d'un portail surbaissé est évoquée mais rapidement abandonnée, la possibilité d'avoir recours à des blocs béton façon « légo » (comme à ARRAS) est également envisagée.

Sachant que la compétence figure à l'article 10 de la prochaine communauté de communes, aucune décision n'est actée au jour de la présente réunion.

☞ La rentrée scolaire 2016-2017

Cette rentrée a vu la prise de fonction de Monsieur Sébastien CUPIN, succédant à Mme Béatrice LAVERNHE en qualité de directeur.

Avec la présence des gens du voyage sur le stade municipal, la rentrée s'est déroulée dans un contexte particulier, mais finalement aucun enfant ne s'est présenté au-delà de l'effectif connu et précédemment arrêté.

Par ailleurs, et pour se conformer aux recommandations de la préfecture du Pas-de-Calais

en matière de sécurité, des barrières ont été temporairement posées rue de la gare.
Enfin, Monsieur CUPIN propose une rencontre avec les élus de manière à faire le point sur les travaux à envisager.

☞ Animaux errants

Le problème est récurrent sur le territoire de la commune. Tout dernièrement encore, un chien trouvé sur la route départementale 939, et paraissant blessé, a été déposé par un usager de la route à la clinique vétérinaire d'AVESNES-LE-COMTE pour y être soigné.

Si, entre temps, son propriétaire ne l'avait pas réclamé, les frais auraient dû être pris en charge par la Mairie.

Le code rural est clair en la matière : le maire est responsable de la divagation des animaux sur le territoire de sa commune.

Une décision devra être prise prochainement pour se conformer au cadre réglementaire. L'hypothèse de payer le service (0,80 € par habitant) auprès d'une fourrière est ici évoquée.

Elisabeth COURBOIS souhaite, en ce qui la concerne, faire remarquer la recrudescence des chats empoisonnés sur le territoire de la commune de TINCQUES.

☞ Programme général de défense contre l'incendie

Les travaux de la tranche ferme, des tranches conditionnelles 1 et 2 sont maintenant totalement terminés.

Pour terminer le programme, une citerne enterrée devra être posée au hameau de Béthencourt pour couvrir efficacement ce secteur géographique de la commune.

Le principe d'une vente au profit de la commune, par Monsieur Arnaud POTTIEZ, d'un terrain (8 m de large sur 25 m de profondeur) à prendre dans la parcelle cadastrée section B n° 64 est acté.

Monsieur Arnaud POTTIEZ consentirait à un prix net vendeur de 10 € par mètre carré, soit une vente totale de 2 000 €, charge à la commune de supporter à elle seule les frais de notaire, de géomètre et de clôture du terrain.

☞ Réforme des rythmes scolaires : temps d'activités périscolaires (T.A.P)

Dans le cadre de l'organisation des T.A.P, Monsieur Frédéric DELMOTTE a récemment déposé en Mairie un devis inhérent à ses activités d'animateur sportif pour l'année 2016-2017.

Ce devis s'élève à la somme de 3 480 € contre 3 360 € pour les années précédentes, ce qui représente une augmentation de 120 € pour l'année scolaire.

Mis devant le fait accompli, les élus décident finalement d'accepter l'offre de M. DELMOTTE.

Cependant, et de manière à éviter ce qui précède, c'est la Mairie qui enverra désormais, en fin d'année scolaire aux intervenants sous contrat auto-entrepreneur (Frédéric DELMOTTE et François TERMOTE), un contrat de travail de droit privé que leurs destinataires devront accepter ou non pour l'année scolaire suivante.

☞ Travaux de mise en conformité (accessibilité) de la salle polyvalente

Le marché de maîtrise d'œuvre de la SELARL d'architecture Philippe DAMIENS et associées, 38 rue Antoine Dilly à LIEVIN (62800) étant désormais retenu pour un montant de 4 680,00 € Toutes Taxes Comprises, le dossier de demande d'autorisation de travaux est actuellement en cours d'instruction et devrait être présenté dans le courant du mois d'octobre prochain à l'organisme en charge du contrôle de légalité.

☞ Travaux d'assainissement collectif

Les travaux de construction de la station d'épuration sont toujours en cours. La pose des bâches et des bioblocs dans les bassins vient d'être réalisée.

La mise en service des bassins d'infiltration devrait avoir lieu dans le courant du mois de novembre 2016. Les premiers branchements de particuliers pourraient être mis en œuvre en toute fin d'année.

Dès la mise en service de la station d'épuration, une réunion publique sera organisée de manière à

informer les riverains concernés par la première tranche des travaux (constitution des dossiers de demande d'aide financière)

☞ Divers

Le conseil municipal prend connaissance des plaintes reçues en Mairie au sujet des feux intempestifs, des tontes de pelouse le dimanche et des règles d'urbanisme bafouées.

Un appel au civisme et un rappel des obligations préalables aux travaux seront insérés dans le prochain bulletin d'information communal d'informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.